



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Installation centre de migrants dans la 16ème arrondissement

Question écrite n° 14133

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'implantation sans concertation d'un important centre de migrants, en voie de régularisation. Cette installation s'est faite sans concertation, boulevard Exelmans à Paris en lieu et place de l'ancienne caserne de gendarmerie. Cette implantation soulève beaucoup de questions sur la nature de la décision, sa rapidité, sur les raisons qui ont poussé le Gouvernement à prendre cette décision, mais surtout, cela pose la question de la sécurité à venir pour les habitants et les riverains. En l'état actuel des choses, la préfecture de police et les autorités de police du 16ème arrondissement reconnaissent n'avoir eu aucune aide supplémentaire, ni effectif suffisant pour surveiller ce centre ouvert. En conséquence, il souhaite savoir si le Gouvernement prévoit de renforcer les effectifs en personnel du commissariat du 16ème arrondissement afin de surveiller ce centre de migrants car l'inquiétude des habitants de l'arrondissement est tangible.

Texte de la réponse

La préfecture de la région d'Île-de-France a ouvert le 17 septembre 2018 un centre d'hébergement dans les anciens locaux de la caserne de gendarmerie, situés au 51, boulevard Exelmans dans le 16ème arrondissement de Paris. Le centre est prévu pour accueillir 250 personnes, dont 150 demandeurs d'asile, 100 réfugiés statutaires et 50 familles. Ce site, qui appartient à la ville de Paris, est mis à la disposition des professionnels de l'accompagnement social de l'association Aurore pour une durée de deux ans. La création de ce centre permet de répondre de manière digne aux besoins de première nécessité des migrants à Paris, en organisant leur mise à l'abri immédiate. Cette structure accueille, informe et accompagne les personnes en situation de grande précarité dépourvues de solution d'hébergement. Le dispositif d'accueil mis en place sur ce site se terminera fin 2020. Les locaux seront, à compter de cette date, cédés à la ville de Paris qui les transformera en logements sociaux. Des agents de médiation sont chargés de l'accueil de jour et sont relayés, la nuit, par des veilleurs qui s'assurent de la sécurisation et du filtrage à l'entrée du centre. Depuis son ouverture, le commissariat de police du 16ème arrondissement n'a été destinataire d'aucune plainte ni d'aucune doléance concernant des troubles à l'ordre public dont seraient à l'origine les occupants du centre d'hébergement. Toutefois, les effectifs de police maintiennent une surveillance assidue du site par des rondes et des patrouilles régulières, afin de prévenir toute nuisance. S'agissant des effectifs de police, 316 policiers étaient affectés au commissariat du 16ème arrondissement en mars 2019, contre 325 en 2018 et 311 en 2017.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14133

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10108

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4516